



DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

*** PENALITES :**

- dos. 30 RESKE Tim ALLEM GER19940404 : abri prolongé et recherché derrière un engin motorisé - Art. R 31.2 => amende de 35 € + 20 " de pénalité.

*** AVERTISSEMENT pour retard à la signature :**

- Directeur sportif de l'équipe SÉLECTION MARTINIQUE DELPHA Francis FRA19720611

- Directeur sportif de l'équipe SÉLECTION GUADELOUPE CHEBAH Erick FRA19720907

- Directeur sportif de l'équipe CLUBE DE CICLISMO PEDAL LEVE/CHAMA Marcio Tarabian DA SILVA LIMA BRA19850521

- Directeur sportif de l'équipe HÔTEL AMAZONIA - VÉLO CLUB GUYANAIS DANIEL Guy-Félix FRA19520925

*** INFORMATIONS :**

- Le dos. 3 THIVER René-Yves GUYA FRA19950324 ayant crevé dans les 3 derniers kilomètres est crédité du temps du groupe auquel il appartenait au moment de son incident soit 3h26'12".

- Une erreur s'est glissée dans le classement de la 2^{ème} étape tronçon 2, il fallait lire dos. 68 à la place du dos. 58. Le classement de ce jour tient compte de la modification.

Le Jury des Commissaires